

Division des personnels enseignants

1^{er} degré

Service Gestion collective

Affaire suivie par :

Marion Paillard

Tél : 03 81 65 48 56

Mél : ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire

25030 Besançon cedex

Besançon, le 14 octobre 2025

L'Inspecteur d'Académie

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
institutrices, professeurs et professeurs des
écoles publiques du Doubs

S/couvert de Mesdames et messieurs les
inspecteurs et inspectrices de l'éducation
nationale

Objet : Note de service relative à la liste d'accès aux fonctions de directeur et directrice d'école de neuf classes et plus pour la rentrée scolaire 2026.

Références : Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité.

Je vous informe de l'ouverture de la campagne d'inscription sur la liste d'accès à l'emploi de directeur d'école, de neuf classes et plus, qui prendra effet au 1^{er} septembre 2026, conformément à la réglementation ci-dessus référencée.

1) Conditions d'accès à un poste de directeur ou directrice d'école de neuf classes et plus

Le candidat ou la candidate à une affectation à titre définitif sur l'un de ces postes doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Être inscrit sur une liste d'accès (dite LA-DIR 9+) annuelle établie au titre de l'année scolaire du mouvement. L'inscription sur cette liste doit être renouvelée tous les trois ans. Ne peuvent postuler à cette liste d'accès que les enseignants et enseignantes déjà inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs ou directrices d'écoles deux classes et plus.
- Exercer des fonctions de direction d'une école de neuf classes et plus
- Avoir exercé ces fonctions à titre définitif pendant au moins trois ans durant leur carrière et avoir interrompu l'exercice de ces fonctions, sous réserve de l'avis favorable de l'IEN de circonscription.

2) Modalités d'inscription sur la liste d'accès aux fonctions de directeur ou directrice d'école de neuf classes et plus

Les personnels remplissant la condition d'ancienneté peuvent faire acte de candidature via l'application « Colibris académique ». L'adresse URL est la suivante : <https://portail-besancon.colibris.education.gouv.fr/>

L'annexe 1, jointe à la présente note d'information, détaille la marche à suivre.

Les actes de candidature, dûment remplis, devront être saisis dans l'application « Colibris académique » **entre le 03 novembre et le 30 novembre 2025 au plus tard.**

Toute demande d'inscription après cette date sera refusée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs.

Les candidates et candidats devant subir un entretien seront convoqués en temps utile.

La date prévisionnelle est fixée au mercredi 14 janvier 2026. Une formation relative à la préparation aux entretiens sera proposée aux enseignants volontaires le mercredi 7 janvier 2026.

2-1) Situations particulières

Sont dispensés de l'inscription sur la liste d'accès départementale les personnels suivants :

- Les directeurs ou directrices d'école de neuf classes et plus en fonction, intégrés dans le département du Doubs au 1er septembre 2026. Ces directeurs ou directrices d'école peuvent continuer à exercer leurs fonctions.
- Les instituteurs ou institutrices et les professeures ou professeurs des écoles déjà nommés à titre définitif sur des directions d'écoles de neuf classes et plus l'année du mouvement.
- les instituteurs ou institutrices et les professeures ou professeurs des écoles régulièrement nommés dans l'emploi de directeur d'école de neuf classes et plus, qui ont interrompu ces fonctions mais qui ont exercé les fonctions de directeur ou directrice d'école de neuf classes et plus pendant au moins trois années consécutives ou non (les années de faisant fonction ne sont pas prises en compte). Ces personnels peuvent, sur leur demande, être à nouveau nommés directeurs ou directrices d'école. **Un courrier de demande doit être adressé au service gestion collective, sous-couvert de l'IEN, pour le 15 janvier 2026.**

3) Validité de la liste d'accès :

L'inscription sur la liste d'accès aux fonctions de directeur ou directrice d'école de neuf classes et plus demeure **valable durant trois années scolaires consécutives.**

En cas de doute sur la nécessité de solliciter votre inscription sur la liste d'accès de directeur ou directrice d'école de neuf classes et plus, vous voudrez bien prendre contact avec le service gestion collective, par mail à l'adresse ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr.

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Doubs

SIGNE

Samuel ROUZET